Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 022-212203046-20260716-2026_0051-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE SAINT-JEAN KERDANIEL

EXTRAIT du REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 16 JUILLET 2026

Date de convocation :
8 juillet 2026

Date d'affichage :
8 juillet 2026

Nombre de conseillers :
En exercice 15
Présents 14
Votants 14

L'an deux mil vingt-six, le jeudi seize juillet à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN-KERDANIEL, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de M. Jean-Baptiste LE VERRE, Maire.

Présents : Jean-Baptiste LE VERRE, Maire, Patrick BOURBLANC, Benoît DUCHEMIN, Yoann MOTTAIS, Léa BENITEZ, Aurélie MARZIN, Marine OLLIVO, Audrey PIERRES, Pascal LEMARCHAND, Magali LISCORNET, Yann FRABOULET, Sylvain FRELAUT, Laure AUREGAN, Damien MACE

Absente excusée : Claudie LE MEHAUTE

Secrétaire de séance : Yoann MOTTAIS

DCM2026/051 : VOIRIE DE PORS MOIGN : TRAVAUX PROVISOIRES

Suite aux intempéries de l'hiver dernier, le route de Pors Moign qui dessert de nombreuses habitations a subi de nombreuses dégradations.
Il est nécessaire qu'il y ait intervention pour reprendre la structure de la chaussée et l'évacuation des eaux pluviales et de réaliser une bande provisoire d'étanchéité en bicouche.

2 devis ont été reçu pour la réalisation des travaux :

Entreprise	**Route de Pors Moign :** Remplissage de la douve – grattage de l'enrobé – empierrement – fourniture et pose	Route Beaulieu et Route Bodéliac Curage du fossé	TOTAL HT
SARL LE BORGNE	**3500 € HT**	**400.00 € HT**	**3900€**

(TVA : 20%)

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 022-212203046-20260716-2026_0051-DE

Entreprise	Passage de la balayeuse avant gravillonnage	Fourniture et mise en œuvre d'un revêtement bitume monocouche 4 /6 lavé	Fourniture et mise en œuvre d'un revêtement bitume bicouche sur grille 4/6 lavé	TOTAL HT
SATP	**660.00 € HT**	**3874.5 € HT**	**2840.00€ HT**	**7374.50€ HT**

(TVA : 20%)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE de retenir la proposition de la SARL LE BORGNE pour un montant de 3900€HT**
- **DECIDE de retenir la proposition de la SATP pour un montant de 7374.50€ HT**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document dans le cadre de cette opération.**

Pour extrait conforme.
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Yoann MOTTAIS

Le Maire,
Jean-Baptiste LE VERRE